



LA VAE AU CŒUR DES POLITIQUES D'EMPLOI

« La VAE est fondamentale. C'est une des briques qui doit permettre la sécurisation des parcours », a déclaré Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, le 27 mars à Paris. Il s'adressait aux 300 participants du colloque « La VAE au cœur des politiques d'emploi », initié par la Délégation interministérielle au développement de la VAE.

Le ministre a félicité le Comité interministériel de développement de la VAE, la DGEFP et les services déconcentrés du ministère du travail pour les initiatives développées et les efforts accomplis : création du portail VAE, simplification et harmonisation des procédures, formulaire unique, charte de l'accompagnement, accord cadre national du 15 février avec 16 branches professionnelles et des organismes interprofessionnels, etc. Cependant, a souligné Gérard Larcher, « ce n'est pas encore gagné ». Il s'agit de faire « une révolution culturelle dans les politiques d'emploi et les mentalités ». Il faut « s'affranchir de la quasi-religion du diplôme » pour se centrer sur les compétences développées au cours d'une carrière professionnelle. Maintenant, estime le ministre, les accords nationaux doivent être déclinés au niveau régional et les organisations professionnelles doivent les porter dans les entreprises.

Quant à Jean Gaeremynck, Délégué général à la formation professionnelle et délégué interministériel au développement de la VAE, il avait ouvert ce colloque en précisant : « un large consensus existe désormais pour reconnaître que la VAE est un élément clef du management des ressources humaines en entreprise au service de la compétitivité économique. Tout le monde est gagnant : l'entreprise en termes de crédibilité et de compétitivité, le salarié dont la compétence est reconnue ».

Axes prioritaires du SPE

Le Délégué interministériel a ensuite énoncé les cinq axes prioritaires du service public de l'emploi (SPE) pour le déploiement de la VAE dans le champ de l'emploi.

En premier lieu, il s'agit de développer un argumentaire pour convaincre les branches, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs socio économiques de l'intérêt de la VAE. Pour les personnes, la VAE « doit ouvrir des possibilités professionnelles nouvelles, donner de la mobilité et de la flexibilité aux trajectoires professionnelles ». « Je demande à l'ensemble des services de porter cet argumentaire pour utiliser la VAE non comme remède miracle mais comme levier d'accès à la qualification, à la reconnaissance », a insisté le délégué.

Deuxième axe privilégié : créer une dynamique interservices pour développer une stratégie territoriale de développement de la VAE. Le partenariat avec les branches et les entreprises doit se traduire par de vrais engagements de développement de la VAE sur des publics ciblés à partir du panel des certifications publiques correspondants aux métiers choisis.

Troisième point : il faut également développer un service d'appui renforcé pour soutenir l'accès à la VAE des publics les plus fragilisés qui ont besoin d'une réponse globale, afin d'éviter les ruptures dans les parcours d'accès à la certification, en s'appuyant sur une véritable ingénierie de construction de parcours.

Le quatrième axe concerne les réponses aux demandes collectives. Jean Gaeremynck s'est dit convaincu que celles-ci « sont un puissant levier pour élever la qualité générale de nos réponses aux publics. Elles rapprochent les certificateurs des organisations du travail et doivent faciliter la création « de passerelles entre les métiers de l'entreprise et les compétences certifiées ».

Dernière priorité, la déclinaison des travaux du Comité interministériel de développement de la VAE en région. Le comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage avec ses trois composantes Etat, région et Partenaires sociaux, lui paraît devoir être porteur de cette concertation. Et de conclure : « La VAE doit être pilotée au niveau régional, c'est ainsi qu'elle prendra sa place de manière articulée à l'activité des services déconcentrés en cohérence avec les Régions dans un domaine à compétences partagées ».